

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 7 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2017, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni en séance publique le vendredi 7 avril 2017 à 19 heures en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DAIGLE.

**Membres en exercice** : 11

Etaient présents : Michel DAIGLE, Maire, Philippe DAMIOT, Bruno DOURIEZ, Nathalie ROTH Maires Adjoints, Zélia DA SILVA ANTUNES, Sylvie FOULARD, Agnès PAICHELER, Conseillères Municipales.

Absents représentés : Philippe BROUILLARD (pouvoir Michel DAIGLE)  
Brigitte DORLET (pouvoir Bruno DOURIEZ)  
Pierre-Emmanuel ROTH (pouvoir Nathalie ROTH)

Absent non représenté : Georges SOVY

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 17 février 2017 a été approuvé à l'unanimité.

**Les différents dossiers soumis à votre vote sont les suivants :**

1. Compte de Gestion 2016 de la Commune
2. Compte Administratif 2016 de la Commune
3. Fiscalité Locale 2017
4. Budget Primitif 2017
5. Modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
6. Adhésion à l'Association de Défense des Usagers, et des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC) de la ligne RER D sud - branche de Malesherbes
7. Questions diverses

**INFORMATION :**

Arrêt du car scolaire sur la RD 145, quartier de l'ancienne gare

-----  
**DELIBERATION N° 1-1**

Objet : **Compte de gestion 2016**

*Après examen du Compte de Gestion communal de l'exercice 2016, dressé par le Receveur Municipal, par les membres du Conseil Municipal, Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre acte de la présentation qui en est faite.*

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE 10 voix POUR, approuve et arrête le Compte de Gestion 2016 de la Trésorière, qui s'établit comme suit et dont les résultats sont identiques au Compte Administratif 2016 à savoir :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
<b>Investissement</b>	55 069,19 €	0 €	- 64 456,60 €	0 €	- 9 387,41 €
<b>Fonctionnement</b>	210 197,04 €	0 €	29 154,14 €	520,56 €	239 871,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>265 266,23 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 35 302,46 €</b>	<b>520,56 €</b>	<b>230 484,33 €</b>

### DELIBERATION N° 1-2

Objet : **Compte Administratif 2016**

*Michel DAIGLE, Maire, propose d'approuver le Compte Administratif 2016 de la Commune. Celui-ci doit être en conformité avec le Compte de Gestion du Percepteur et être approuvé avant le 30 juin de chaque année. A cette occasion, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote conformément à la réglementation, et la séance est présidée par Monsieur Bruno DOURIEZ, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui présente ce Compte Administratif.*

Le Maire étant sorti et sous la présidence et présentation de Monsieur Bruno DOURIEZ, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire chargé des Finances , le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE 8 voix POUR, le Compte Administratif 2016 pour une vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016 (mandats et titres)		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice 2016
	Section de Fonctionnement	119 853,50 €	149 007,64 €	29 154,14 €
	Section d'Investissement	79 217,17 €	14 760,57 €	- 64 456,60 €
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2015</b>	Report en section de Fonctionnement (002)		210 717,60 €	210 717,60 €
	Report en section Investissement (001)		55 069,19 €	55 069,19 €
<b>S/TOTAL</b>		<b>199 070,67 €</b>	<b>429 555,00 €</b>	<b>230 484,33 €</b>

- **CONFIRME** l'état des restes à réaliser 2016 qui se décompose comme suit :

RESTES A REALISER (RAR 2016) A reporter en 2017		Dépenses	Recettes	Déficit
	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Section d'Investissement	90 960,00 €	0 €	- 90 960,00 €
	TOTAL des restes à réaliser A reporter en 2017	90 960,00 €	0 €	- 90 960,00 €

Résultat cumulé final :

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
	Section de Fonctionnement	119 853,50 €	359 725,24 €	239 871,74 €
	Section d'Investissement	170 177,17 €	69 829,76 €	- 100 347,41 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>290 030,67 €</b>	<b>429 555,00 €</b>	<b>139 524,33 €</b>

### DELIBERATION N° 1-3

Objet : **Fiscalité Locale 2017**

Comme chaque année, le Conseil Municipal détermine le taux des taxes ainsi que le produit de la fiscalité locale, qui résulte du produit **bases x taux**. Les bases prévisionnelles nous sont fournies par les services fiscaux.

Pour 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2017,
- de fixer à titre prévisionnel à 38 974,00 €, le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice et de fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2017.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE 10 voix POUR, décide de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2017, fixe à titre prévisionnel à 38 974,00 €, le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice 2017 et fixe les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2017 comme suit :

	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	254 500	5,91 %	15 041 €
TAXE SUR FONCIER BATI	192 900	9,95 %	19 194 €
TAXE SUR FONCIER NON BATI	10 200	46,46 %	4 739 €
<b>TOTAL PRODUIT ATTENDU</b>			<b>38 974 €</b>

### DELIBERATION N° 1-4

Objet : **Budget Primitif 2017**

Michel DAIGLE, Maire, fait part au Conseil Municipal des orientations budgétaires qui ont été fixées dans le cadre de ce Budget Primitif 2017, en donne lecture et fait une présentation générale des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement et des opérations d'investissement.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE 10 Voix POUR, approuve et vote le Budget Primitif 2017 dont la balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	353 993,74 €	353 993,74 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	323 852,74 €	323 852,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>677 846,48 €</b>	<b>677 846,48 €</b>

### DELIBERATION N° 1-5

Objet : **Modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique**

Michel DAIGLE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 a modifié l'indice brut terminal de la Fonction Publique passant de l'indice 1015 à 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant de l'indice brut mensuel 1022 est de 3 847,67 euros. Je vous rappelle que l'indemnité de fonction du Maire est de droit fixée à 100% sauf demande contraire de l'intéressé.

La délibération prise en date du 6 mai 2014 déterminant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, faisait expressément référence à l'indice brut terminal de 1015 et au montant correspondant à cet indice. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération exprimant seulement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la Fonction Publique » sans autre précision.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 10 voix POUR :

- **DECIDE** avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints au Maire comme suit :
  - Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
  - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
  - 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
  - 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017.

#### **DELIBERATION N° 1-6**

Objet : **Adhésion à l'Association de Défense des Usagers, et des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC) de la ligne RER D sud - branche de Malesherbes**

*Michel DAIGLE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'en réaction au projet de rupture de charges préconisé par la SNCF pour la ligne D du RER Paris-Malesherbes, l'Association de Défense des Usagers, et des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC) de la ligne RER D Sud - branche de Malesherbes a été créée le 31 janvier 2017.*

*Cette association vise à représenter et à défendre les intérêts des usagers de la SNCF empruntant la ligne D du RER, notamment ceux de son actuel tronçon Sud (branche de Malesherbes) afin d'améliorer leurs conditions et qualité de transport.*

*Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune à cette association, sachant que la cotisation pour les collectivités locales de moins de 1 000 habitants s'élève à 100 €.*

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 10 voix POUR :

- **DECIDE** l'adhésion de la commune d'Orveau à l'Association de Défense des Usagers, et des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC) de la ligne RER D Sud - branche de Malesherbes, dont le siège social est fixé à la mairie de Boigneville (91720),
- **APPROUVE** les statuts de l'association,
- **DIT** que la dépense correspondant à la cotisation annuelle soit 100 € (cent euros) pour les collectivités locales de moins de 1 000 habitants sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.

#### **1 - 5 QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions. Les membres du Conseil Municipal informent celui-ci qu'aucune question n'est à soumettre.

## INFORMATION

### Arrêt du car scolaire sur la RD 145, quartier de l'ancienne gare

Une famille demeurant quartier de l'ancienne gare et dont l'enfant est scolarisé au collège Albert Camus de La Ferté-Alais m'a demandé de bien vouloir rétablir l'arrêt qui se situe sur la RD 145 au niveau de ce quartier, l'emplacement étant toujours existant. Des démarches ont donc été entreprises auprès du STIF et de la DDT. Le dossier est en cours d'étude.

La séance a été levée à 20 heures 20.

- Un compte-rendu est affiché en Mairie le 13 avril 2017 pour une durée de 2 mois,
- Certifie le caractère exécutoire du présent document.

Le Maire,

Michel DAIGLE.

Les signatures suivent au registre.

NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
DA SILVA ANTUNES Zélia	
DAMIOT Philippe	
DOURIEZ Bruno	
FOULARD Sylvie	
PAICHELER Agnès	
ROTH Nathalie	